

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Séance du lundi 3 février 2020

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 43
Excusés : 12
Absents : 17
Nombre de membres en exercice : 72

REUNION DU 3 FEVRIER 2020

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 43

M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BOUMEDJANE Karim, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, M. NICOLAS Frédéric, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGNA Fatou, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VAUBAN Maryline, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 12

Mme ARAB Dalila,	à	M. BAILLON Jean-François,
M. ATTIORI Olivier,	à	Mme LANCHAS-VICENTE Karine,
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie,	à	Mme BELMOUDEN Fatima,
Mme ELSODY Arhella,	à	Mme LAGNEAU Muriel,
M. FERREIRA Lino,	à	M. MONTES Mathieu,
M. GRAMFORT Mathieu,	à	Mme SAGNA Fatou,
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	M. MANGIN Anthony,
M. MIGNOT Didier,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
M. SALINI Stéphane,	à	M. ZANGRILLI François,
Mme SEGURA Angela,	à	M. CARRE Julien,
Mme VANDENABELLE Bernadette,	à	Mme YERRO Georges-Marie,
M. VAZ Micaël,	à	M. MEIGNEN Thierry,

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 17

M. AMARI Farid, Mme AUTAIN Clémentine, M. BARON Stéphane, Mme BOUR Patricia, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CHABANI Hamid, Mme DELMAS Anne-Marie, M. GATIGNON Stéphane, M. HOPPE Yannick, Mme LAGARDE Aude, M. LAURENT Daniel, Mme MABCHOUR Najet, M. MAHMOUDI Yacine, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, M. MILLARD Jean-Luc, M. RANQUET Jean-Philippe,

SECRETARE DE SEANCE :

Mme MISSOUR Sabrina

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

A la question 3.1 – Politique de la ville (45 - 13 - 14)

Monsieur Yannick HOPPE, avec le pouvoir de Madame Maryline MARCHOIS, et Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS rejoignent l'assemblée

A la question 3.2 – Politique de la ville (47 - 13 - 12)

Madame Aude LAGARDE et Monsieur Jean-Luc MILLARD rejoignent l'assemblée

A la question 4.1 – Habitat (48 - 13 - 11)

Monsieur Hamid CHABANI rejoint l'assemblée

A la question 4.2 – Habitat (49 - 14 - 9)

Monsieur Farid AMARI avec le pouvoir de Monsieur Yacine MAHMOUDI rejoint l'assemblée

A la question 5 – Emploi, formation, insertion (48 - 14 – 10)

Monsieur Thierry MEIGNEN avec le pouvoir de Monsieur Micaël VAZ quitte définitivement l'assemblée, et donne pouvoir à Madame Brigitte LEMARCHAND

A la question 7.2 – Aménagement (49 - 15 – 8)

Madame Najet MABCHOUR avec le pouvoir de Monsieur Stéphane GATIGNON rejoint l'assemblée

A la question 8.2 – Urbanisme (47 - 15 – 10)

Monsieur Jean-Luc MILLARD et Monsieur Sébastien MORIN quittent l'assemblée

A la question 9 – Environnement (48 - 15 – 9)

Monsieur Sébastien MORIN rejoint l'assemblée

A la question 10 – Equipement sportif et culturel (48 - 15 – 9)

Monsieur Jean-Luc MILLARD rejoint l'assemblée, et Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée et confie la présidence à Madame Martine VALLETON

A la question 11 – JOP 2024 (49 - 15 – 8)

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence du conseil

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	5
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019	5
2 - VIE INSTITUTIONNELLE	5
APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES STATUTS DU SEAPFA.....	5
3 - POLITIQUE DE LA VILLE	5
3.1 – SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2020 DANS LE CADRE DE L’APPEL A PROJETS DES CONTRATS DE VILLE DE PARIS TERRES D’ENVOL	5
3.2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE L’AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D’INITIATIVES ASSOCIATIVES DU CONTRAT DE VILLE DE L’EX CAAB	5
4 – HABITAT	6
4.1 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LA POURSUITE DE L'ETUDE STRATEGIQUE POUR LA DEFINITION D'UN OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DU REDRESSEMENT ET DE LA REQUALIFICATION DE LA COPROPRIETE DITE « SAVIGNY PAIR » A AULNAY-SOUS-BOIS	6
4.2 - APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LA POURSUITE DU « PROGRAMME OPERATIONNEL DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES » AU BLANC-MESNIL	6
4.3 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – COPROPRIETE DEGRADEE (OPAH-CD) POUR LA COPROPRIETE LA MOREE A AULNAY-SOUS-BOIS.....	6
4.4 – REAFFECTATION D'UNE SUBVENTION DE L'EX CATF DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES A PARIS TERRES D'ENVOL	6
5 – EMPLOI – FORMATION - INSERTION.....	6
5.1 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA SOLIDEO	6
5.2 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'ANRU RELATIVE AUX PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU	6
6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	6
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ROISSY DEV AEROTROPOLIS RELATIVE A LA PARTICIPATION AU SALON DES ENTREPRENEURS DU 5 AU 6 FEVRIER 2020 AU PALAIS DES CONGRES A PARIS	6
7 – AMENAGEMENT.....	7
7.1 - LE BLANC-MESNIL – APPROBATION DU PROTOCOLE DE FINANCEMENT ENTRE L’ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D’ILE-DE-FRANCE (EPFIF) ET L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL, RELATIVE A LA REALISATION D’UNE ETUDE PREALABLE A LA DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE « CENTRE – VILLE »	7
7.2 - DRANCY – PROJET D’AMENAGEMENT DE L’ILOT DU MARCHE A DRANCY – APPROBATION DU CRACL 2019.....	7
8 – URBANISME	7
8.1 – DUGNY – APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE DUGNY.....	7
8.2 – DRANCY – APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE DRANCY.....	7
8.3 – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) DE PARIS TERRES D’ENVOL – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D’ELABORATION – OBJECTIFS POURSUIVIS, MODALITES DE COLLABORATION ENTRE L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL ET LES COMMUNES, ET MODALITES DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC.....	7
9 – ENVIRONNEMENT.....	8
AMENAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET – OUVERTURE D’UNE ENQUETE PARCELLAIRE ET ARRÊT DE CESSIBILITE.....	8
10 – EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL.....	8
LE COLISEE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS.....	8
11 – JOP 2024.....	8
USEPIADES 2024 DE PARIS TERRES D’ENVOL – EDITION 2020 – CONVENTION ET ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A L’USEP 93	8
12 – DECHETS MENAGERS	8
12.1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT DE L’AIR ET DE L’ENERGIE (PCAET) ET DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)	8
12.2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES DE PARIS TERRES D’ENVOL	8
13 – FINANCES.....	9
13.1 - FIXATION DU TAUX D’IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR 2020	9
13.2 - FIXATION DES TAUX D’IMPOSITION DE LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) DE PARIS TERRES D’ENVOL POUR 2020	9
13.3 – BUDGET PRINCIPAL – CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA COMMUNE D’AULNAY-SOUS-BOIS ET L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL	9
13.5 - TRANSFERT DES CONTRATS DE LA COMPETENCE POLE D’ECHANGE DU VERT GALANT DU SEAPFA A L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL.....	10
13.6 - TRANSFERT DES CONTRATS DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID DU SEAPFA A L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL	10
13.7 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020	10
13.8 - VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020	10
13.9 - VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL - EXERCICE 2020	11
13.10 - VOTE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID - EXERCICE 2020.....	11
14 – INFORMATION.....	11
14.1 – LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2019.....	11
14.2 - DECISIONS DU PRESIDENT.....	11

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 9 décembre 2019.

2 – VIE INSTITUTIONNELLE

APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES STATUTS DU SEAPFA

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe.

3 – POLITIQUE DE LA VILLE

3.1 – SIGNATURE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2020 DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DES CONTRATS DE VILLE DE PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les tableaux de programmation budgétaires de l'Appel à projets 2020 des Contrats de Ville de Paris Terres d'Envol, ci-annexés.
- **Dit que** les dépenses et les recettes des actions portées par EPT Paris Terres d'Envol, figurant dans le tableau territorial, seront inscrites au budget primitif de l'Etablissement Public Territorial.

3.2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES DU CONTRAT DE VILLE DE L'EX CAAB

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** l'attribution de subventions de l'ANCT (Agence nationale de cohésion des territoires) à différents porteurs de projets dans le cadre du dispositif FIA pour un montant de 35 500 €
- **Autorise** le Président à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Porteurs	Actions	Villes	Subventions ANCT accordée	Subventions villes accordées
Science ouverte	Animation de quartier	Avenir Parisien	2 000 €	500 €
Jeunesse Petit Drancy	Suivi scolaire et sorties culturelles	Gaston Roulaud	3 000 €	1 000 €
Tallulah	Ateliers accompagnement à la scolarité	Village Parisien	3 000 €	1 000 €
Avenir Evasion ,	Dynamiques de quartier	Avenir Parisien ,	2 000 €	2 320 €
Chœur et Mouvement	Le chant choral	Gaston Roulaud	2 000 €	2 200 €
Danse Art Style	Ateliers sportifs pour les femmes	Gaston Roulaud	2 000 €	500 €
USNCD Judo	Cours handi	Paris Campagne	750 €	250 €
USNCD Judo	Cours adultes féminin	Paris Campagne	750 €	250 €
Damier Club	Initiation aux jeux de dames	Tous les quartiers prioritaires Drancy	3 000 €	3 000 €
JAD	La voie pour chanter	Tous les quartiers prioritaires Drancy	1 500 €	1 000 €
VCAB	Savoir pédaler	Gaston Roulaud/ Avenir Parisien / Paris Campagne	3 000 €	3 000 €
L'Odyssée	Contre attaque	Gaston Roulaud	2 000 €	1 500 €
Raid Aventure	Prox aventure	Paris Campagne	3 000 €	1 360 €
APES	Sorties familiales, culturelles, de découverte et de loisirs	Avenir Parisien/ Gare Aviatc	1 500 €	2 000 €

Action Jeunesse	Cinéma en plein air	Gai Logis	2 000 €	500 €
CECB	After school collégiennes	Tous les quartiers prioritaires Le Bourget	3 000 €	1 000 €
Jardins Numériques	Visites 360 ° des QPV et portraits filmés	Tous les quartiers prioritaires Dugny	1 000 €	500 €
TOTAL			35 500 €	21 880 €

4 – HABITAT

4.1 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LA POURSUITE DE L'ETUDE STRATEGIQUE POUR LA DEFINITION D'UN OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DU REDRESSEMENT ET DE LA REQUALIFICATION DE LA COPROPRIETE DITE « SAVIGNY PAIR » A AULNAY-SOUS-BOIS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention ci-après annexé,
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout acte y afférent.

4.2 - APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LA POURSUITE DU « PROGRAMME OPERATIONNEL DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES » AU BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention ci-après annexé,
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout acte y afférent.

4.3 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – COPROPRIETE DEGRADEE (OPAH-CD) POUR LA COPROPRIETE LA MOREE A AULNAY-SOUS-BOIS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention d'OPAH-CD ci-après annexé,
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout acte y afférent,
- **Autorise** le Président à signer toutes demandes de subventions relatives à la mission de suivi-animation de l'OPAH-CD de la copropriété de La Morée ainsi que les conventions afférentes,
- **Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

4.4 – REAFFECTATION D'UNE SUBVENTION DE L'EX CATF DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES A PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** que la subvention accordée par l'ex-CATF à la copropriété « La Boétie 3 » qui s'élève à 171 408 €, sera réaffectée à la copropriété « Les Chalands 1 » pour un montant de 56 909 €, à la copropriété « Les Chalands 2 » pour un montant de 35 189 €, pour « Marguerite » pour un montant de 79 310 €,
- **Approuve** le projet de convention entre Paris Terres d'Envol et l'opérateur OZONE mandataire des trois copropriétés, définissant les conditions de versement des subventions de Paris Terres d'Envol en faveur des copropriétés « Les Chalands 1 », « Les Chalands 2 » et « Marguerite », ci-annexé,
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer tout acte relatif à la réaffectation de cette subvention,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

5 – EMPLOI – FORMATION - INSERTION

5.1 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA SOLIDEO

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de coopération entre l'EPT Paris Terres d'Envol et la SOLIDEO,
- **Autoriser** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ladite convention.

5.2 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'ANRU RELATIVE AUX PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la charte d'insertion relative aux projets de renouvellement urbain NPNRU,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ladite charte.

6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ROISSY DEV AEROTROPOLIS RELATIVE A LA PARTICIPATION AU SALON DES ENTREPRENEURS DU 5 AU 6 FEVRIER 2020 AU PALAIS DES CONGRES A PARIS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat avec Roissy Dev Aerotropolis, l'agence de développement économique de la communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France, relative à la participation au Salon des Entrepreneurs 2020 et à la répartition du financement pour cette participation,
- **Approuve** la participation financière de l'EPT à hauteur de 7 285,60 € TTC, correspondant à un tiers des dépenses engagées pour cet événement,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

7 – AMENAGEMENT

7.1 - LE BLANC-MESNIL – APPROBATION DU PROTOCOLE DE FINANCEMENT ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF) ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE « CENTRE – VILLE »

Le conseil de territoire à l'unanimité (61 voix pour, 1 NPPV : M. BESCHIZZA) :

- **Approuve** le protocole de financement entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et l'EPT relative à la réalisation d'une étude sur le périmètre « centre-ville » pour la commune du Blanc-Mesnil.
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

7.2 - DRANCY – PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT DU MARCHÉ A DRANCY – APPROBATION DU CRACL 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte** du CRACL 2019.

8 – URBANISME

8.1 – DUGNY – APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE DUGNY

Le conseil de territoire à la majorité (61 voix pour, 1 contre : M. NICOLAS, 2 abstentions : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Approuve** la révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Dugny telle qu'annexée à la présente délibération.
- **Précise** que les modifications apportées au projet de PLU de la commune de Dugny après l'enquête publique pour prendre en compte les observations du public et les avis des personnes publiques associées sont présentées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.
- **Précise** que, conformément au code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol (Hôtel de Ville d'Aulnay-sous-Bois, Boulevard de l'Hôtel de Ville) ainsi qu'à la Mairie de Dugny.
- **Précise** que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet.
- **Précise** que le dossier de la révision générale sera tenu à la disposition du public au service urbanisme de la commune Dugny (Mairie de Dugny, 1 rue de la Résistance) aux jours et heures d'ouverture des services, ainsi que sur les sites internet de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la commune de Dugny.

8.2 – DRANCY – APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le Règlement local de publicité de la commune de Drancy.
- **Précise** que, conformément au code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol (Hôtel de Ville d'Aulnay-sous-Bois, Boulevard de l'Hôtel de Ville) ainsi qu'à la Mairie de Drancy.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire conformément aux dispositions de code de l'urbanisme et notamment dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet.

8.3 – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) DE PARIS TERRES D'ENVOI – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION – OBJECTIFS POURSUIVIS, MODALITES DE COLLABORATION ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI ET LES COMMUNES, ET MODALITES DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** d'engager la procédure d'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) sur le territoire de Paris Terres d'Envol.
- **Approuve** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public et de la collaboration avec les communes, définis par la Conférence intercommunale des Maires du 13 janvier 2019.
- **Autorise** le Président, ou toute personne habilitée par lui à préciser les modalités de la concertation avec le public et de la collaboration avec les communes dans l'objectif de perfectionner le projet de RLPi.
- **Dit** que les crédits nécessaires à l'élaboration du RLPi sont inscrits au budget territorial.
- **Autorise** le Président à solliciter auprès de tout organisme une subvention destinée à couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du RPLi.

9 – ENVIRONNEMENT

AMENAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET – OUVERTURE D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE ET ARRET DE CESSIBILITE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau dossier d'enquête parcellaire ci-annexé,
- **Sollicite** auprès du Préfet la mise à l'enquête des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement du Vallon du Sausset,
- **Sollicite** auprès du Préfet, suite à l'enquête parcellaire, un arrêté de cessibilité au bénéfice de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol.
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet et à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

10 – EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL

LE COLISEE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuver** la convention de financement du Colisée entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT.
- **Autoriser** le président à la signer ainsi que tout acte y afférent.

11 – JOP 2024

USEPIADES 2024 DE PARIS TERRES D'ENVOI – EDITION 2020 – CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'USEP 93

Le conseil de territoire à la majorité (58 voix pour, 6 voix contre : M. MEIGNEN, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, M. CARRE, Mme COMAYRAS, Mme SEGURA) :

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat telle que figurant en annexe,
- **Autorise** le président à signer la convention,
- **Attribue** à l'USEP 93 une subvention de 21 600 € au titre de l'exercice 2020,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

12 – DECHETS MENAGERS

12.1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (PCAET) ET DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** l'attribution de subventions aux porteurs de projets ci-après listés dans le cadre de l'appel à projet sur la prévention des déchets pour un montant global de 18 338 €,

Porteurs	Actions	Villes	Subventions accordées
Terres Urbaines	Le Lab by Terres Urbaines, agricultures durables, compostage collectif, développement du « Made in Paris Terres d'Envol »	Drancy- Le Bourget – Dugny – Le Blanc-Mesnil – villes limitrophes	7 088 €
Moissons solidaires	Mise en place d'actions de redistribution de fruits et légumes invendus, destinés au rebut, récupérés préalablement auprès de commerçants du marché des 4 Routes à Drancy.	Drancy,	8 220 €
PARFIN	« Projet Challenge Zéro Gaspillage dans votre foyer »	Tremblay-en-France	1 800 €
Jardins Ensauleillé	Récupération de l'eau de pluie pour une agriculture durable.	Aulnay-sous-Bois	1 230 €
TOTAL			18 338 €

- **Autorise** le Président à signer les documents contractuels relatifs à l'attribution des demandes de subventions,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

12.2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES DE PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Annule** le règlement intérieur des déchèteries approuvé en comité syndical du SEAPFA en date du 21 décembre 2012,
- **Annule** le règlement intérieur de la déchèterie d'Aulnay-Sous-Bois en date du 22 septembre 2011
- **Approuve** le règlement intérieur des déchèteries de Paris Terres d'Envol, tel que présenté en annexe
- **Autorise** le Président de prendre un arrêté en application dudit projet de règlement.

13.1 - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Fixe** le taux de la contribution foncière des entreprises à 33.68 % pour 2020.

13.2 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Fixe** à 8,74 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2020 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget (ZIP unique).
 - **Fixe** à 3,61 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2020 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Terres de France.
- Le produit estimé correspondant est inscrit en recettes du budget primitif 2020 de Paris Terres d'Envol à hauteur de 19 378 000 €.

13.3 – BUDGET PRINCIPAL – CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE DE LA TEOM ENTRE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le reversement d'une part de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol fixé à 10 012 621 € résultant du besoin de financement pour cette compétence transférée.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention de reversement de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Dit** que les ajustements budgétaires sont inscrits au budget de l'EPT au chapitre 73 article 7328 fonction 812.
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite à M. le Préfet de Seine Saint-Denis et au Trésorier principal de Sevrans.

13.4 – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 1 abstention : M. NICOLAS) :

- **Approuve** les montants des FCCT socles actualisés pour 2020 :

	FCCT socle 2020 en €	FCCT exo de TH 2020 en €
Drancy	2 216 184	413 998
Dugny	667 909	58 940
Le Bourget		
Sevrans	2 655 574	228 020
Tremblay-en-France	19 180 910	90 019
Villepinte	7 206 876	91 955
TOTAL	31 927 453	882 932

Les FCCT compétences pour 2020

	FCCT OM 2020 en €	FCCT PLU 2020 en €	FCCT renouvellement urbain 2020 en €	FCCT politique de la ville 2020 en €	FCCT eaux pluviales 2020 en €
Aulnay-sous-Bois				103 469	41 245
Le Blanc-Mesnil	5 753 068		147 048	133 763	
Drancy		21 721	82 795		
Dugny					46 957
Le Bourget					
Sevrans				141 691	309 819
Tremblay-en-France		5 347	39 084	80 958	292 003
Villepinte		23 303		155 783	188 400
TOTAL	5 753 068	50 371	268 927	615 664	878 424

	FCCT développement économique 2020 en €	FCCT habitat privé 2020 en €
Aulnay-sous-Bois		
Le Blanc-Mesnil	197 158	
Drancy		
Dugny		
Le Bourget		
Sevrans		550 381
Tremblay-en-France		
Villepinte		415 127
TOTAL	197 158	965 508

- **Précise** que les FCCT seront titrés mensuellement et qu'ils seront reconduits chaque année jusqu'à la tenue d'une nouvelle CLECT.
- **Dit** que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine-Saint-Denis et au Trésorier Principal de Sevrans.

13.5 - TRANSFERT DES CONTRATS DE LA COMPETENCE POLE D'ECHANGE DU VERT GALANT DU SEAPFA A L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert des contrats de prestations et des emprunts ci-dessous, depuis le budget principal du SEAPFA vers le budget principal de l'EPT pour la compétence «Pôle d'échange du Vert Galant» au 1^{er} janvier 2020 :
 - ✓ Contrat 1-3IY9-4431 de fourniture d'électricité avec EDF
 - ✓ Contrat 1-3GZM-2894 de fourniture d'électricité avec EDF
 - ✓ Contrat 1-3GZM-1283 de fourniture d'électricité avec EDF

Collectivité	Banque	N° de contrat de prêt	% répartition	Dernière échéance SEAPFA	1 ^{ere} échéance EPT	Capital restant dû au 31/12/2019 (en €)
Paris Terres d'Envoi	SFIL	MIN517875EUR	66,00%	01/10/19	01/01/20	1 336 500,00
Reste SEAPFA			34,00%	01/10/28		688 500,00
Paris Terres d'Envoi	SFIL	MIN517878EUR	87,00%	01/03/19	01/03/20	2 609 457,86
Reste SEAPFA			13,00%	01/03/30		389 918,99
Paris Terres d'Envoi	Société générale	18032/002/001	38,00%	31/12/19	31/03/20	836 000,00
Reste SEAPFA			62,00%	31/12/30		1 364 000,00

- **Dit** que les dépenses et recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au le Préfet de Seine-Saint-Denis et au Trésorier Principal de Sevrans.

13.6 - TRANSFERT DES CONTRATS DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID DU SEAPFA A L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert des contrats de prestations et des emprunts ci-dessous, du budget annexe SEAPFA au budget annexe de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envoi de la compétence «Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid» au 1^{er} janvier 2020 :
 - ✓ DSP avec Blanc-Mesnil énergie services (BMES),
 - ✓ DSP avec Sevrans énergie biomasse (SEBIO),
 - ✓ DSP Tremblay géothermie,
 - ✓ Le marché 1804 avec Sermet pour l'AMO de gestion et contrôle de l'exploitation des 3 puits.

Numéro de contrat	ORGANISME	Montant initial (en €)	Capital restant dû au 31/12/2019 (en €)	Première échéance établissement public territorial
0926508	Caisse des dépôts	10 093 536,31	1 021 257,22	25/01/2020
1225772	Caisse des dépôts	13 014 148,56	997 112,64	25/07/2020
MON517874EUR	SFIL	210 000,00	90 097,31	01/01/2020
MON517876EUR	SFIL	965 534,66	466 458,72	01/01/2020
9099224	Caisse d'épargne	2 000 000,00	1 498 294,98	05/02/2020
1237162	Caisse des dépôts	800 000,00	534 341,50	01/01/2020

- **Dit** que les dépenses et recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet,
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine-Saint-Denis et au Trésorier Principal de Sevrans.

13.7 - BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Adopte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 215 926 429 € (deux cent quinze millions neuf cent vingt-six mille quatre cent vingt-neuf euros)
 - Section de fonctionnement 170 109 346,00 €
 - Section d'investissement 45 817 083,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

13.8 - VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Adopte** le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 34 102 971,00 € (trente-quatre millions cent deux mille neuf cent soixante-et onze euros)
 - Section d'exploitation 11 819 648,00 €
 - Section d'investissement 22 283 323,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire

13.9 - VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL - EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Adopte** le budget primitif du budget eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 1 950 839,00 € (un million neuf cent cinquante mille huit cent trente-neuf euros)
 - Section d'exploitation 634 871,00 €
 - Section d'investissement 1 315 968,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

13.10 - VOTE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID - EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. CHALLIER, Mme QUERUEL) :

- **Adopte** le budget primitif du budget réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 4 144 240,00 € € (quatre millions cent quarante-quatre mille deux cent quarante euros)
 - Section d'exploitation 1 777 072,00 €
 - Section d'investissement 2 367 168,00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

14 - INFORMATION

14.1 - LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2019

14.2 - DECISIONS DU PRESIDENT

Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :

- N° 90 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE MADAME DAVID CHRISTIANE – 13 RUE DE BERRY – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
- N°91 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE ORPI COGESTION – 18 RUE HENRI FARMAN – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
- N°92 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. AIT AMER MORAND LARBI – 40 RUE DE BORDEAUX – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
- N° 93 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. LOYSEAU LAURENT – 105 BOULEVARD CHARLES VAILLANT – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
- N°94 – FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT – ACCEPTATION D'UN CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE
- N°95 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE MR. BENZEKRI OMAR NABILA – 6 AVENUE DE LA SOURCE – 93420 VILLEPINTE
- N°96 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE LOT 10005 DU BIEN SIS 219 AVENUE DESCARTES AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION BI N°15
- N°01 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES LOTS 9 ET 31 DU BIEN SIS 25 AVENUE HENRI BARBUSSE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°709
- N°02 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 1 RUE PAUL LEGARROIS AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°99
- N°03 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 138 AVENUE DE LA REPUBLIQUE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AT N°681
- N°04 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 15 AVENUE HENRI BARBUSSE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°664
- N°05 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 132 AVENUE JEAN JAURES A DRANCY CADASTRE SECTION BP N°115
- N°06 – VIE INSTITUTIONNELLE – MODIFICATION TEMPORAIRE DE L'AFFECTATION DU PARKING DU PIR POLE DU VERT GALANT - AVENUE GILBERT BERGER A TREMBLAY-EN-FRANCE
- N°07 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE MME VALONY – 24 RUE HENRI IV – 93420 VILLEPINTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

Le secrétaire de séance
Sabrina MISSOUR



Le président
Bruno BESCHIZZA



Certifié affiché du
Bruno BESCHIZZA 12 FEV. 2020 au

